

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION (REACH)

**SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges
pour Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique
Plaque**

Validité EU, CH, NO
Date d'impression 02.01.2013
Date de révision 08.04.2020
versión V21 FR

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour Stop Moustiques Lanterne,
Stop Moustique Plaque

Code produit: 1 230 000, 1 232 000, 1 251 000, 3 032 001 (RAC813) , 3 034 001, 3 041 001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées
pertinentes** Biocide

1.3 Renseignements

**concernant le fournisseur de la
fiche de données de sécurité** SWISSINNO SOLUTIONS AG
Rosenbergstrasse 22

9000 St. Gallen
Switzerland
Téléphone +41 71 223 40 16
Fax +41 71 223 40 24
E-mail quality@swissinno.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification de la
substance ou du mélange** Classification conformément au règlement (1999/45/EC) (CPL):
- Dangers physiques et chimiques: Non classé.
- La santé humaine: Acute Tox. 4 - H302; Acute Tox. 4 - H332;
- Environnement: Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

2.2 Éléments d'étiquetage Dangereux pour l'environnement

conformément au règlement (EC 1272/2008)

(CPL):

Mention d'avertissement Attention GHS07 + GHS09



Mentions de danger H302 Nocif par ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
terme.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour
Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique Plaque**

**Conseils de prudence
pertinents**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence supplémentaires

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Description	No. CAS	No. CE	Classification	Concentration
d-Allethrin	231937-89-6	687-634-7	Classification (EC 1272/2008): Acute Tox. 4 - H302; Acute Tox. 4 - H332; Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Acute 1 - M-factor=100; Aquatic Chronic 1 - H410; Aquatic Chronic 1 - M-factor=100	60.5%
ANTIOXIDANT 425 (2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-ethylphenol))	88-24-4	201-814-0	Classification (EC 1272/2008): Skin Irrit. 2 - H315; Eye irrit. 2 - H319; STOT SE 3 - H335	3.03%

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

04 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la victime immédiatement de la source de danger et faire respirer de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau et savon. Enlever les habits contaminés. Faire appel à une assistance médicale en cas d'irritation persistante.
Contact avec la yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'irritation persistante.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin.
<u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</u>	La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**4.3 Indication des éventuels
soins médicaux immédiats et
traitements particuliers
nécessaires**

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour
Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique Plaquette

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO2, poudre extinctrice

Moyens d'extinction
inappropriés Eau

5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance ou du
mélange Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO).

5.3 Conseils aux pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence Porter un vêtement de protection approprié (voir section 8).

6.2 Précautions pour la
protection de l'environnement Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4 Référence à d'autres
sections Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour
une manipulation sans danger Assurer une ventilation adéquate. Protéger contre les rayons solaires.

7.2 Conditions d'un stockage
sûr, y compris d'éventuelles
incompatibilités Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s) Lutte contre les moustiques à l'extérieure. Voir section 1.2



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour
Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique Plaquette

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition pour l'ingrédient d-allethrin (Pynamin Forte TG CAS: 231937-89-6). Limite d'exposition professionnelle pour les poussières : Valeur Limite d'Exposition < 10 mg/m³. Aucune limite d'exposition pour le produit avant la date de péremption.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation efficace.
Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire autonome.
Protection des mains	Gant de protection (Nitril)
Protection des yeux /du visage	Lunettes de sécurité approuvées.
Protection de la peau	Habits de travail protectifs.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser aboutir dans la canalisation ou l'eau souterraine.

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Plaquette de papier bleu
Odeur	Légère et spécifique au produit
Seuil olfactif	non applicable
pH	Non applicable. Le produit est une plaquette imprégné.
Point de fusion/point de	non applicable
Point initial d'ébullition et	non applicable
Point d'éclair	Aucune information n'est requise: Le produit est en papier et non inflammable. Aucun des composants sont inflammables.
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité relative	Non applicable. Le produit est une plaquette imprégné.
Solubilité	non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour
Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique Plaquette**

Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	non applicable
Viscosité	non applicable
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif: Basé sur la composition du produit, il n'est pas considéré comme ayant cette propriété.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de propriétés comburantes: Basé sur la composition du produit, il n'est pas considéré comme ayant cette propriété.
<u>9.2 Autres informations</u>	Aucune information n'est requise.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>10.1 Réactivité</u>	Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.
<u>10.2 Stabilité chimique</u>	Stable aux températures normales.
<u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	Ne polymérise pas.
<u>10.4 Conditions à éviter</u>	Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.
<u>10.5 Matières à éviter</u>	Oxydants forts. Bases, alcalis (inorganiques). Bases, alcalis (organiques).
<u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u>	Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO ₂ , NO _x).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.0 Toxicité aiguë	Ingrédient: d-allothrine (Pynamin Forte TG (CAS: 231937-89-6)): - Toxicité aiguë (DL50 orale) 900 mg/kg Rat - Toxicité aiguë (DL50 dermique) > 2000 mg/kg Rat - Toxicité aiguë (CL50 par inhalation) 3.875 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures
11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune irritation
11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant
11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant
11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales	Cette substance ne montre aucun signe de propriétés mutagènes



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour
Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique Plaque**

11.1.5 Cancérogénicité	Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées
11.1.6 Toxicité pour la reproduction	Cette substance ne montre aucun signe de toxicité pour la reproduction.
11.1.9 Danger par aspiration	Ingrédient: d-allethrine (Pynamin Forte TG (CAS: 231937-89-6)): - Danger par aspiration Non pertinent dû à la forme du produit. - Inhalation Les vapeurs peuvent agir sur le système nerveux central et causer des maux de tête, de la gêne, des vomissements ou une intoxication. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges. - Ingestion Nocif en cas d'ingestion. - Contact avec la peau Ne pas un sensibilisateur de la peau. En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir. - Contact avec les yeux La vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. - Mises En Garde Sur La Santé Les pyrethrenoïdes de synthèse peuvent causer des paresthésies. Habituellement, les symptômes débutent plusieurs heures après une exposition cutanée, culminant en 12 heures environ et se résorbant en 24 heures environ. L'exposition répétée ou prolongée peut causer : Nausée, vomissements, diarrhée, maux de tête, tremblements, convulsions.
Informations générales	La classification toxicologique du mélange est basé sur les résultats de la procédure de calcul selon le règlement CLP. Basé sur l'expérience du fabricant dans l'étiquetage aucun risque au-delà sont attendus.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations écologiques relatives aux ingrédients

Écotoxicité	Ingrédient: d-allethrine (Pynamin Forte TG (CAS: 231937-89-6)) Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.
<u>12.1 Toxicité</u>	Toxicité Aiguë pour les Poissons: Très toxique pour les organismes aquatiques. CL 50, 96 H, Poisson, mg/l: 0.134 Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l: 0.047 Ci 50, 72 H, Algue, mg/l: 2.9
<u>12.2 Persistance et dégradabilité</u>	Photodégradables.
<u>12.3 Potentiel de bioaccumulation</u>	Ne se bio-accumule pas. Coefficient de partage: 4.95
<u>12.4 Mobilité dans le sol</u>	Facilement absorbé dans le sol.
<u>12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB</u>	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
<u>12.6 Autres effets nocifs</u>	Aucuns connus.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route. ADR/RID (2008/68/EC) Éviter le dégage à l'environnement.

Transport par chemin de fer. RID (2008/68/EC) Éviter le dégage à l'environnement.

Transport par mer. IMDG Éviter le dégage à l'environnement.

Transport par air. ICAO Éviter le dégage à l'environnement.

14.1 Numéro ONU (ADR/RID/ADN): 3077

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (d-aléthrin)

14.3 Classe de danger pour le transport (ADR/RID/ADN): 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Substance dangereuse pour l'environnement. Polluant marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur No. De Danger (ADR): 90



14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Stop Moustiques Lanterne, Recharges pour
Stop Moustiques Lanterne, Stop Moustique Plaque

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1

**Réglementations/législation
particulières à la substance ou
au mélange en matière de
sécurité, de santé et
d'environnement**

EU Legislation:

REACH-Regulation (EG) No. 1907/2006, changed by Regulation (EU) 2015/815

CLP-Regulation (EG) No. 1272/2008, changed by Regulation (EU) 2015/491.

EU Biocide:

This product falls under the biocide Regulation (EC) No 528/2012 including amendments from 5.4.2014.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

16 AUTRES DONNÉES

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence pertinents

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence supplémentaires

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Les conseils relatifs à la formation

pas nécessaire

Les restrictions d'emploi recommandées

Que pour l'usage à l'extérieure.

Les autres informations

Les informations fournies par ce fichier techniques de sécurité permet aux utilisateurs de prendre toutes les mesures nécessaires à leur sécurité, la protection de leur santé et la préservation de l'environnement. Ces informations sont certifiées exactes au moment de leur publication. Ces informations permettent aux utilisateurs de manipuler et conserver le produit dans de bonnes conditions. Le fournisseur ne peut être tenu responsable d'éventuels dommages résultants d'une utilisation inappropriée ou ne respectant pas les conseils fournis par le fournisseur.

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.